

Données relatives à l'affaire

Demandeur de la marque communautaire:	Assembled Investments (Proprietary) Ltd
Marque communautaire concernée:	Marque figurative WATERFORD STELLEN-BOSCH pour des produits de la classe 33 — demande n° 1438860
Titulaire de la marque ou du signe invoqué à l'appui de l'opposition:	Waterford Wedgwood plc
Marque ou signe invoqué à l'appui de l'opposition:	Marque verbale communautaire WATERFORD pour des produits des classes 3, 8, 11, 21, 24 et 34 — marque communautaire n° 397521
Décision de la division d'opposition:	Rejet de l'opposition
Décision de la chambre de recours:	Annulation de la décision attaquée et rejet de la demande d'enregistrement

Dispositif

- 1) La décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 15 décembre 2004 (affaire R 240/2004-1) est annulée.
- 2) L'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) et Waterford Wedgwood plc supporteront, outre leurs propres dépens, les dépens exposés par la requérante.

**Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 12 juin 2007 —
MacLean-Fogg/OHMI (LOKTHREAD)**

(affaire T-339/05)

«Marque communautaire — Demande de marque communautaire verbale LOKTHREAD — Motifs absolus de refus d'enregistrement — Caractère descriptif — Article 7, paragraphe 1, sous c), du règlement (CE) n° 40/94»

Marque communautaire — Définition et acquisition de la marque communautaire — Motifs absolus de refus — Marques composées exclusivement de signes ou d'indications pouvant servir à désigner les caractéristiques d'un produit [Règlement du Conseil n° 40/94, art. 7, § 1, c)] (cf. points 51-55)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'OHMI du 20 juin 2005 (affaire R 1122/2004-1) concernant l'enregistrement de la marque verbale LOKTHREAD comme marque communautaire.

Données relatives à l'affaire

Demandeur de la marque communautaire:	MacLean-Fogg Co.
Marque communautaire concernée:	Marque verbale LOKTHREAD pour des produits de la classe 6 — demande n° 3440666
Décision de l'examineur:	Refus de l'enregistrement
Décision de la chambre de recours:	Rejet du recours

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) MacLean-Fogg Co. est condamnée aux dépens.